



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

Téléphone : (819) 268-2026 / télécopieur : 268-2890
Courriel : reception@saint-paulin.ca

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

Exercice 2020	Municipalité		Organisme		Traitement	Frais de déplacement MRC
	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses		
Maire	8 176	4 088			12 264	61
<i>Rémunération de base</i>			3 307	1 654	4 961	
<i>Membre du CA présences</i>			1 425	707	2 132	
<i>Membre du conseil Présences</i>			991	496	1 487	
<i>Président CSI Présences</i>			1 289	645	1 934	
Conseiller siège #1	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #2	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #3 (Maire)	1 385	692	891	445	3 413	
Conseiller siège #3	2 725	1 363				
Conseiller siège #4	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #5	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #6	3 187	1 594			4 781	

Conformément à la loi, le présent rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné ce 7 juillet 2021,


Ghislain Lemay,
Secrétaire-trésorier